DECLARATION DE DECONTAMINATION

En vue de la protection de notre personnel, il est important que chaque appareil et/ou pièce soient débarrassé de tout agent biologique, chimique ou radioactif. Nous n'accepterons que les appareils et/ou pièces qui:

• **Nettoyé et désinfecté correctement.**

• **La déclaration de décontamination doit être remplie et signée par une personne compétente.**

• **Si il s'agit d'une réparation, un bon d'intervention**

(Intervention N° _____

sera signé entre _____ (Client)

par une personne compétente.

Nous comptons sur votre collaboration pour nous garantir un travail sans risque.

A. Description de l'appareil et/ou la pièce.

Description/Numéro cat.:	
Numéro de série:	

B. Désinfection/Nettoyage

L'appareil est contaminé par: (Spécifiez l'agent contaminant: biologique, chimique, radioactif.)	
A été décontaminé par: (Spécifiez le produit ou la technique utilisée.)	

C. Déclaration.
Nous confirmons que toute les données de cette déclaration sont complètes et justes. L'appareil et les pièces ont été nettoyées et désinfectées. Il n'y a plus de traces de produits biologique, chimique ou radiactif qui peuvent être dangereux pour la santé et la sécurité de toute personne travaillant sur l'appareil.

Institution:

Adresse:

Code Postal: **Ville:** **Pays:**

Telephone:

Date:

Intervention N° :

Personne compétente :

Signature:

Une réparation ne peut avoir lieu qu'avec un numéro d'intervention valable.

Cette déclaration doit être visible sur l'emballage

Voor't Labo CVBA

Kleimoer 12, 9030 Mariakerke
BE0820.483.804
tel. +32 9 377 36 38

info@voortlabo.be
www.voortlabo.be

RPR HR Gent
Iban BE57 3630 6026 5635
BIC BBRUBEBB